

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 638**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 638 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 4 octobre 2021, intitulé : « **Règlement numéro 638 autorisant des travaux municipaux de mise aux normes et d'agrandissement de la station de pompage Pratte pour un coût de 8 750 000 \$ et un emprunt de 6 850 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 26 novembre 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1<sup>er</sup> décembre 2021.



Crystel Poirier, LL.L.  
Greffière